



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 7 juin 2019 à 17 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
ENTRELACS	Bernard MARIN	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Départ après la 4 <sup>ème</sup> délibération
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Robert CLERC

**Absents excusés :**

GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD
SAINT OURS	Christian REBELLE
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

**Autres présents non votants :**

Pauline PALLUD	POLITEIA
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mai 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 12 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 19 présents, et 20 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2019

Exécutoire le : 13 JUIN 2019

Affichée le : 13 JUIN 2019

Visée le : 13 JUIN 2019

### TOURISME

#### Travaux d'aménagement de la RD 1201 (boulevard Charcot - Commune de Tresserve) Convention de transfert des Certificats d'Economie D'Energie (CEE) en éclairage public au SDES

Monsieur le Président rappelle que les berges du lac ont été aménagées entre le Viviers-du-Lac et l'entrée d'agglomération de Tresserve. Dans le cadre de cette opération, l'Etat puis le Département ont requalifié la voirie pour apaiser la circulation et améliorer la sécurité.

Aujourd'hui, le dernier tronçon compris entre les communes de Tresserve et d'Aix-les-Bains a été aménagé par Grand Lac afin de requalifier ce linéaire de 500 m de longueur en dissimulant les réseaux de télécommunication et d'électricité et en réhabilitant les réseaux d'Eaux Usées, d'Eaux Pluviales et d'Eau Potable.

La chaussée a été reconfigurée avec l'aménagement d'un carrefour giratoire, de bandes cyclables, d'un terre-plein central, de cheminements piétonniers et de 2 parcs de stationnement.

L'éclairage public a également été remplacé.

L'opération désignée ci-dessus est génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), délivrés par l'Etat. Du fait de la réalisation de travaux d'éclairage public visant à la performance énergétique de ce patrimoine, le SDES souhaite que la valorisation économique de ces certificats lui soit transférée et qu'elle soit assurée par ses soins (convention de transfert jointe).

Il est donc proposé de procéder à la signature de la convention de transfert des certificats d'économie d'énergie au SDES.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- ACCEPTE de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 juin 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 19
- Votants : 20
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

**CONVENTION DE TRANSFERT  
DE  
CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)  
POUR LES TRAVAUX  
D'AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**Entre les soussignés :**

**La communauté d'agglomération GRAND LAC**, représentée par Dominique DORD, Président, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° ..... en date du ..... et désignée ci-après par l'appellation "*la Collectivité*",

D'une part,

**Le SDES** représenté par son Président Robert CLERC agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération n° CS 01-11-2018 du 8 février 2018 et désigné ci-après par l'appellation « *le SDES* »,

D'autre part,

La collectivité et le SDES pouvant communément être désignés par l'appellation « *les parties* »,

**il est convenu ce qui suit :**

- ▶ Considérant l'arrêté du 2 mars 2017 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 et définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie ;
- ▶ Considérant l'arrêté du 4 septembre 2014 (version consolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2018) fixant la liste des éléments d'une demande de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et les documents à archiver par le demandeur ;
- ▶ Considérant la réalisation par les parties des améliorations énergétiques du patrimoine communal pour lesquelles le SDES déposera un dossier de demande de CEE ;

Les parties sont convenues d'utiliser la valorisation des CEE générés dans le cadre de travaux visant à un éclairage public énergétiquement performant, sur le secteur Boulevard Charcot, dossier n° 2019-22, dans les conditions suivantes :

**Engagements de la collectivité**

- ▶ Elle transfère l'intégralité des droits à CEE exclusivement au SDES pour l'opération précitée.
- ▶ Intervenant également comme maître d'œuvre, elle atteste sur l'honneur que le SDES est le seul à pouvoir revendiquer chaque action ou opération afférente au présent dossier.
- ▶ Elle atteste que l'opération précitée respecte les critères et les conditions figurant dans les fiches d'opérations standardisées.
- ▶ Elle atteste sur l'honneur que le SDES assure un rôle actif et incitatif dans la réalisation de l'opération précitée.
- ▶ Elle s'engage à fournir au SDES tous les éléments administratifs et techniques (factures, documentation, ...), nécessaires pour la constitution du dossier de dépôt des CEE.

**Engagements du SDES**

- ▶ Il s'engage à n'effectuer qu'une seule et unique valorisation pour le dossier précité.
- ▶ Il affirme qu'il agit dans le cadre d'une assistance administrative, juridique et technique à maîtrise d'ouvrage et d'une participation financière à l'opération précitée.

**Clauses diverses**

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à la présente convention, un avenant ou une nouvelle convention devra être conclu préalablement à la mise en œuvre des modifications afférentes.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge des parties qui entendraient soumettre la présente convention à d'éventuelles formalités administratives complémentaires.

Une copie de la présente convention sera annexée au dossier de demande de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) déposé ultérieurement par le SDES.

La durée de la présente convention est assujettie à la valorisation définitive des CEE par le SDES et à la perception des ressources correspondantes.

Le Pôle National des CEE dépendant du Ministère de la Transition écologique et solidaire pourra à tout moment contrôler l'exactitude et la validité des éléments fournis, et ce auprès du SDES, de la collectivité, du maître d'œuvre et de l'entreprise.

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif du lieu d'exécution de l'opération.

Fait à LA MOTTE SERVOLEX, le

Pour "*la collectivité*"  
Le Président

Pour "*le SDES*"  
Le Président du SDES,  
Robert CLERC

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Travaux d'aménagement de la RD 1201 (boulevard Charcot - Commune de Tresserve) - Convention de transfert des Certificats d'Economie D'Energie (CEE) en éclairage public au SDES

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/06/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/06/2019

---

**Numéro de l'acte :** d2887 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20190607-d2887-DE

---

**Date de décision :** 07/06/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire